

# FAQ

## Moyens auxiliaires

## Examen du certificat

## de Gestionnaire RH

**Version 2.0 - 2023**

**Valable dès l'examen de septembre 2022**

### **Responsables des examens**

HR Swiss  
SEC Suisse  
Union patronale suisse  
Swisstaffing  
Association des offices suisses du travail (AOST)

### **Secrétariat des examens**

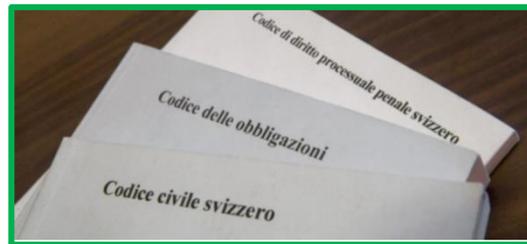
HRSE Human Ressources Swiss Exams  
Rue de l'Hôpital 11  
2000 Neuchâtel  
Tél. 032 724 87 25  
[info@hrse.ch](mailto:info@hrse.ch) / [www.hrse.ch](http://www.hrse.ch)

Quels sont les textes de loi autorisés ?



Tous les supports reliés en format A5 maximum qui contiennent les textes de loi sans commentaires ni jurisprudence imprimés. En revanche vous pouvez l'annoter à la main, cf. ci-dessous.

Par exemple :



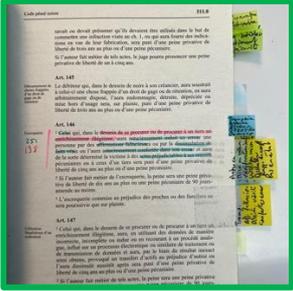
Quels sont les textes de loi interdits ?



Toutes les éditions qui contiennent des commentaires ou de la jurisprudence imprimée.

Par exemple :



	
<p>Est-ce que je peux annoter les textes de loi ?</p> 	<p>Vous pouvez annoter de manière manuscrite, y mettre des séparations, du surlignage.</p> <p>Par exemple :</p> 
<p>Quels est le nombre maximal de textes de lois autorisés ?</p>	<p>Il n'y a pas de limite pour autant qu'il s'agisse de textes de lois au format A5 et qu'ils soient <u>reliés</u>.</p> <p>Si vous avez des textes sous d'autres formes vous pouvez toujours les mettre dans votre classeur A4 avec d'autres documents.</p>
<p>Quels sont les textes de loi indispensables et/ou recommandés ?</p>	<p>Nous ne publions pas de liste. Veuillez vous référer aux directives.</p>
<p>Puis-je mettre des documents ou livres dans des pochettes plastiques et les insérer dans mon classeur ?</p> 	<p>Oui, vous pouvez insérer tout type de document dans votre classeur par le biais de pochettes plastiques trouées. Les documents qui ne sont pas dans des pochettes plastiques doivent être perforés. Aucun papier libre n'est admis.</p>  